**CONSULTATION N° PIC 26 026 - CADRE DE RÉPONSE TECHNIQUE**

**Lot n° 1 Hôpital Cochin – Port Royal**

**Annexe à l'Acte d'Engagement**

En complément de la fourniture de son mémoire technique, le candidat spécifiera dans le cadre de réponse technique ci-dessous, sa réponse pour chaque exigence de l'offre **« Location longue durée sous forme de crédit-bail avec option d’acquisition à la valeur résiduelle, installation, mise en service et maintenance préventive et curative sur la durée de location, de distributeurs automatiques de vêtements pliés sur le site de l'hôpital Cochin – Port Royal - pour le compte du Pôle d’Intérêt Commun SCA-SCB-SMS de l’Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, pour une durée de quatre (4) ans à compter de la date d'admission de l’installation »** comme indiqué dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

**RAPPEL :**

Le présent Cadre de Réponse Technique (CRT) est une des pièces particulières de ce marché (Cf. article 2 du CCAP).

IL EST OBLIGATOIRE DE COMPLETER LES TABLEAUX CI-DESSOUS ET DE PARAPHER CHAQUE PAGE.

Sera apprécié le respect du formalisme du CRT dans le cadre de la notation de l'offre.

**CONSIGNES :**

Merci de compléter ces tableaux de façon synthétique. Attention, les écrits mentionnés dans ces cadres de réponse vous engagent.

La hauteur des lignes peut être augmentée afin de pouvoir insérer la totalité des écrits que les candidats souhaitent inclure.

Des éléments techniques peuvent être joints dans le Mémoire Technique, leurs références (page, paragraphe, …) devront être précisées dans les tableaux qui suivent.

**Lot n° 1 Hôpital Cochin – Port Royal**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Index de référence du CCTP** | **Exigence** | **Réponse du candidat** |
| DV.1 | Fourniture, installation et mise en service de distributeurs de vêtements de travail en remplacement « d’un DAV déjà existant » par un DAV ayant une capacité plus importante et s’insérant dans le même espace que l’ancienne machine. L’enlèvement de l’ancien DAV est à inclure dans l’offre. |  |
| DV.2 | Pour ce lot, le personnel aura à disposition les articles suivants :   * des tuniques et pantalons blancs type vêtements de travail des soignants ; tailles 0 à 8 |  |
| DV.3 | Les utilisateurs devront avoir accès à tous les distributeurs de l'hôpital en cas de panne. |  |
| DV.4 | La rapidité de la distribution devra permettre d’habiller un grand nombre de porteurs sur une plage horaire limitée**.** |  |
| DV.5 | L’accès aux vêtements devra être simple, sécurisé et ergonomique. |  |
| DV.7 | Le(s) distributeur(s) devront être installé(s) au bâtiment Port Royal dans le local selon plan joint en annexe à ce CCTP, à l’emplacement de la machine existante. |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Index de référence du CCTP** | **Exigence** | **Réponse du candidat** |
| ET.1 | La solution doit fournir une application de gestion centralisée des DAV, accessible depuis tous les sites de l'AP-HP. Elle devra privilégier l'accès par interface WEB. Dans le cas contraire, les sources et procédures d’installation devront être communiquées au SCB. |  |
| ET.2 | La solution devra s’intégrer au système d’information du SCB (domaine Microsoft Windows, SSO, antivirus Paloalto Cortex XDR, configuration réseau, …) et prendre en compte ses éventuelles évolutions futures. |  |
| ET.3 | L'application sera hébergée sur une machine virtuelle fonctionnant sous Microsoft Windows Server 2016 Standard, ou une version plus récente.  Elle sera physiquement située dans le Data Center de l’AP-HP. |  |
| ET.4 | Le matériel informatique (hors serveur central) nécessaire au fonctionnement de la solution sera fourni par le prestataire. |  |
| ET.5 | En cas de dysfonctionnement de la gestion centralisée (exemples : coupure réseau, indisponibilité de l'application ou de la base de données centrale, ...), les DAV devront continuer à fonctionner, sans perte~~s~~ de données. |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Index de référence du CCTP** | **Exigence** | **Réponse du candidat** |
| GUD.1 | L'authentification des utilisateurs doit se faire :   * Avec la carte professionnelle AP-HP, qui est de type CPx Asip Santé (les caractéristiques sont détaillées dans les fichiers ANS\_PUSC\_nouvelle\_version\_carte\_CPx\_v1.9 et ASIP-PUSC-PSCE\_NP\_CPx-Sans-Contact\_20170331\_v3.0.0 en annexe) * Avec l'identifiant Active Directory de l'utilisateur. |  |
| GUD.2 | L'application doit permettre :   * La création des utilisateurs, * La mise à jour des informations des utilisateurs, * La suppression des utilisateurs.   Les informations minimales pour la création d'un utilisateur sont :   * L’identité de l’utilisateur, * Son service d’affectation, * Sa date d’arrivée, * Sa date de départ, * Sa taille, * Son grade, * Sa fonction, * Son trousseau,   suivant le format de données utilisé par le SCB impérativement. |  |
| GUD.3 | Pour chaque DAV, les données de dispensation et récupération des vêtements devront pouvoir être récupérées et mises à disposition quotidiennement du SCB à l’aide du progiciel RAMSES. |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Index de référence du CCTP** | **Exigence** | **Réponse du candidat** |
| GA.1 | L'application doit permettre :   * La création des articles, * La mise à jour des informations liées aux articles, * La suppression des articles.   Les informations pour la création d'un article sont à minima les code et libellé de l'article, sa couleur et sa taille. |  |
| **Index de référence du CCTP** | **Exigence** | **Réponse du candidat** |
| GV.1 | Identification des vêtements :  Les vêtements sont identifiés à l'aide de puces RFID (caractéristiques en annexe), Le système doit donc être capable de lire ces puces. |  |
| GV.2 | Gestion des vêtements par interface :   * La mise à jour de la base de données des vêtements se fera automatiquement à l’aide des données fournies par l’application RAMSES. La mise à jour devra être quotidienne à minima ; les distributeurs devront pouvoir continuer à fonctionner en cas d’échec. |  |
| **Index de référence du CCTP** | **Exigence** | **Réponse du candidat** |
| FO.1 | L’application doit permettre d’assurer la gestion du stock de linge des DAV (réassort, suppressions de vêtements…) |  |
| **Index de référence du CCTP** | **Exigence** | **Réponse du candidat** |
| ED.1 | * L'application doit fournir une traçabilité complète de l’utilisation du distributeur. Il sera possible d’obtenir la traçabilité de chaque vêtement (date de dernière utilisation, date de chargement et de retrait du DAV, date de restitution des vêtements sales) et une traçabilité complète des actions des utilisateurs. * L'application devra fournir des statistiques permettant d’analyser l’utilisation du distributeur. * L'application devra comporter des outils d’exportation des données vers les logiciels de bureautique standard, comme Excel (la mise à disposition de fichier textes étant un minimum). * L'application fournira des états pré formatés. Le contenu de ces états sera défini au moment de la mise en place de la solution, et devront pouvoir évoluer. |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Index de référence du CCTP** | **Exigence** | **Réponse du candidat** |
| EI.1 | Installation de l'application centralisée sur serveur :  Le candidat procèdera à l'installation de l'application sur le serveur en machine virtuelle mis à disposition par l'AP-HP, et fournira la documentation et les sources logicielles nécessaires à l'installation. |  |
| EI.2 | Installation des postes clients :  La documentation et les sources logicielles nécessaires à l'installation des postes clients seront fournies. |  |
| EI.3 | Habilitations :  La solution devra proposer plusieurs profils paramétrables d'accès aux DAV :   * Un profil pour l'ensemble des DAV ; * Un profil pour un groupe de DAV ; * Un profil pour un DAV unique |  |
| EI.4 | Sauvegarde :  Une solution de sauvegarde des données de l'application doit être fournie, ainsi que la documentation associée. La sauvegarde doit pouvoir être planifiée. |  |
| EI.5 | La solution devra prévoir l'archivage des données (vêtements et porteurs) supprimées et permettre une purge à la demande suivant une procédure, à joindre dans le cadre de la réponse. |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Index de référence du CCTP** | **Exigence** | **Réponse du candidat** |
| DO | Une documentation utilisateur complète devra être fournie en langue française. |  |
|  |  |  |
| **Index de référence du CCTP** | **Exigence** | **Réponse du candidat** |
| FOR.1 | Le titulaire du marché fournira le guide d’utilisation du matériel en français. |  |
| FOR.2 | Le titulaire du marché assurera la formation du personnel à l’installation du matériel et assurera une assistance téléphonique ou physique ensuite autant que de besoin. |  |
| FOR.3 | Le titulaire sera présent le jour de la mise en service du matériel auprès des utilisateurs et devra, si besoin, être présent les jours suivants. |  |
| FOR.4 | La formation dispensée doit s’appuyer sur un support écrit, fourni à chacun des participants (support reprenant les prescriptions à respecter pour la bonne utilisation du matériel et les consignes de sécurité à respecter).  Un bilan sera effectué par le titulaire un mois après la mise en service et le rapport transmis aux responsables de la fonction linge et au bureau des marchés du SCB. |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Index de référence du CCTP** | **Exigence** | **Réponse du candidat** |
| PD.1 | Le titulaire doit fournir obligatoirement en langue française, avant admission, les documents suivants mis à jour :   * Les plans d’installations vues de dessus selon les dimensions du local proposé, * Les plans côtés, * Les prérequis nécessaires au fonctionnement clairement spécifiés. |  |
| PD.2 | Le titulaire s’engage à fournir à la livraison toute la documentation, rédigée en langue française, nécessaire à une utilisation et un fonctionnement correct du matériel livré et à son entretien courant, en double exemplaire.  Il s’engage à fournir les éventuels rectificatifs sans supplément de prix et notamment :   * Notices d’utilisation, * Notice technique descriptive avec schémas détaillés du matériel, * Notice d’entretien, * Liste des opérations prévues, leur durée, et leur périodicité dans le cadre de l’entretien préventif, * Liste des opérations à effectuer par un technicien et leurs durées pour établir en urgence, un diagnostic de panne. * Liste des pièces détachées et consommables. |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Index de référence du CCTP** | **Exigence** | **Réponse du candidat** |
| INST.1 | Le titulaire doit fournir à l’appui de son offre un planning précis du déroulement de l’installation du DAV. |  |
| INST.2 | Le titulaire du marché doit prévoir l’intégralité des moyens et matériels de manutention et d’installation nécessaire.  L’installation respectera les articles R4323-7 à R4323-12 du code du travail.  Le titulaire doit respecter scrupuleusement les règles de l’art et les règlements de protections des travailleurs en vigueur.  Les camions doivent obligatoirement respecter le protocole de sécurité établi par l’établissement concerné pour l’occasion.  Jusqu’à leur réception par le maître d’ouvrage, toutes les manipulations de fournitures sont à la charge et sous l’entière responsabilité du titulaire du marché.  La manutention (main d’œuvre, moyens de levage, etc.) nécessaire à l’acheminement du matériel dans les locaux d’installation ainsi que le montage et la mise en place du matériel sont à prévoir par le titulaire.  En aucun cas il ne pourra être établi de plus-value pour ces opérations. |  |
| INST.3 | Les contraintes de l’installation sont les suivantes :   * La continuité de service. * Le respect de la méthode RABC, la sécurité, le respect des conditions de travail.   En cours d’installation :   * Nettoyage des lieux dans lesquels le prestataire travaillera, * Evacuation des gravois et déchets correspondants. * Protection des ouvrages adjacents lors de son intervention. * Protection de ses ouvrages.   En fin d’installation :   * Nettoyage de finition de ses ouvrages, avant réception. |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Index de référence du CCTP** | **Exigence** | **Réponse du candidat** |
| SEC.1 | Le matériel installé doit être conforme à la réglementation notamment à la directive machine 2006/42/CE.  Le matériel installé est considéré comme étant un ensemble de machines commandées de manière à être solidaires dans leur fonctionnement au sens du 4ème alinéa de l’article 2a) de la directive 2006/42/CE. |  |
| SEC.2 | Le prestataire précisera le fonctionnement des dispositifs de sécurité et de maintenance en condition d’utilisation en relation avec son analyse de risque (carters, portes, verrous, clés, asservissements, etc.). |  |
| SEC.3 | Le volume sonore du distributeur et du dispositif de collecte du linge sale ne doit pas dépasser 80 dB. Les dispositifs de réduction du bruit pourront être décrits. |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Index de référence du CCTP** | **Exigence** | **Réponse du candidat** |
| SAV.1 | La maintenance des équipements pendant la durée de la location (4 ans) |  |
| SAV.2 | Le remplacement des pièces défectueuses pendant la durée de la location (4 ans) |  |

Le titulaire [[1]](#footnote-1)

1. Indiquer les noms et qualité du signataire du marché et apposer le cachet commercial après avoir paraphé toutes les pages du présent document [↑](#footnote-ref-1)